



Liquidation de la Communauté lors de la Séparation de biens

Par **LaurentC**, le **30/03/2015** à **22:24**

Bonjour,

J'ai signé en début 2014 un contrat de séparation de biens avec mon épouse qui depuis a engagé une procédure de divorce. Je réalise qu'il manque des pièces dans la liste de la communauté de biens (dons pécuniaires de mes parents dont je dispose des documents déclaratifs officiels). Je souhaite savoir s'il est possible de revenir sur cette liquidation dont il y a eu un jugement devant Tribunal d'Instance de Paris pour réintroduire ces sommes dans la communauté.

Merci

Cordialement

Laurent

Par **domat**, le **31/03/2015** à **08:35**

bjr,

dans un régime de séparations de biens, il n'y a pas de communauté, il ne peut y avoir que des biens en indivision ou des biens propres.

cdt